

BOURSES SCOLAIRES ISTANBUL



nadia.louahem@diplomatie.gouv.fr
social.istanbul-cslt@diplomatie.gouv.fr



Consulat général de France à
Istanbul
Taksim Caddesi - 34435 Beyoglu
/ Istanbul



+ 90 212 334 87 13

LA 1ère CAMPAGNE DE BOURSES POUR L'ANNEE 2021-2022 EST OUVERTE

CONDITIONS

Sous conditions de ressources et de patrimoine (mobilier et immobilier), des bourses scolaires peuvent être accordées par l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE) au bénéfice d'enfants français scolarisés au lycée français Pierre Loti et à La petite école de Tarabya.

DEMARCHES



Veillez renseigner le formulaire et la fiche ressources 2020 disponible sur le site et rassembler les justificatifs.



Les dossiers peuvent être transmis par courrier postal ou déposés directement au Consulat.

Pour les premières demandes, les dossiers sont à déposer par le parent faisant la demande au consulat en prenant rendez-vous [sur le site](#). Un entretien sera alors réalisé.

Pour toute information, rendez vous [sur le site](#) internet du consulat

**TOUT
DOSSIER
INCOMPLET
NE SERA PAS
TRAITE**

Conditions générales pour les élèves :

- Être de nationalité française ;
- Être âgé d'au moins 3 ans durant l'année civile de la rentrée scolaire, (naissance 2018) ;
- Être inscrit avec au moins un de ses parents au registre des Français établis hors de France.

Nature des dossiers à examiner au premier conseil :

- Les demandes de renouvellement,
- Les premières demandes concernant les familles installées à Istanbul à l'ouverture de la campagne

AGENDA

- du 15 janvier au 26 février 2021 : dépôt des dossiers de bourses.
- avril 2021 : Réunion du premier conseil consulaire.
- juin 2021 : Tenue de la commission nationale des bourses scolaires à Paris.
: Notification aux familles des décisions de la commission.